ROUBAIX

Tramway de la rue du Faubourg-de-Roubaix. — Les obsèques de M. René Demuys, ex-cordonnier de la rue du Mouvaux, tué par un tramway lundi après-midi, rue du Faubourg-de-Roubaix à Lille, ont eu lieu jeudi matin, en l'église St-Antoine-de-Padoue. Une foule nombreuse assistait à cette triste cérémonie et le Philharmonie de la Planche-au-Riez, qui comptait le défunt parmi ses membres, a joué des marches funèbres sur tout le parcours de cortège.

Bureau d'hygiène. — On nous affirme, bien que le fait ait été jusqu'ici soigneusement tenu caché à la presse, qu'un arrêté municipal a désigné comme directeur du bureau d'hygiène, un pharmacien de Lille.

Manifestation de sympathie. — Hier matin, une manifestation de sympathie a été organisée par le personnel des bureaux et les infirmières de l'Hôtel-Dieu, en l'honneur de M. Charles Caron, économe depuis le 1er novembre 1882.

De charmantes allocutions ont été prononcées par MM. Jean Coisyns, sous-économe, Désiré Descamps, receveur et Caron, économe. Ce dernier, très ému, a offert les vins d'honneur.

Les Vols

W la « Ville de Roubaix ». — La femme mise en état d'arrestation mercredi soir, pour vol au préjudice du bazar « A la Ville de Roubaix », Grande-Rue, se nomme Louise Robin, épouse Vangyia, âgée de 38 ans, ménagère, demeurant au garni, rue Beaurewart, 27. Au moment de son arrestation, elle était en complet état d'ivresse.

Employé indélicat. — M. Emile Janssens, âgé de 58 ans, négociant en tissus, rue du Chemin-de-Fer, 47, employé entre-temps chez M. Lachi, commissaire de police du 1er arrondissement, nous plaint en abus de confiance et détournements contre un de ses employés, Paul Droulin, âgé de 25 ans, demeurant rue de Wattignies, 38, à Tourcoing. (Blanc-Seau). Ce individu n'a pas reparu à son bureau ni chez lui depuis le 25 octobre, conservant par devers lui le montant de plusieurs factures encaissées chez des clients. Le total des sommes ainsi dérobées dépasse 100 francs. D'actives recherches sont faites par le service de la sûreté pour retrouver cet indélicat employé.

Vol d'une montre. — Nous avons annoncé il y a quelques jours, la disparition d'une montre d'une valeur de 120 francs, appartenant à Mme Meunier, cabaretière, rue Ste-Elisabeth, 14. La voleuse qui n'est autre qu'une ancienne locataire de la maison, Aurélie Avet, âgée de 26 ans, a été retrouvée hier après-midi et conduite devant M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement. Comme la jeune femme est mère de poule très peu de temps, elle a été laissée en liberté provisoire.

C'est en tâchant d'engager la montre au Mont-de-Piété de Tourcoing qu'Aurélie Avet se fit pincer par un agent de la sûreté qui informa la police de Roubaix.

Vol d'un vélo. — Heenebel Georges, âgé de 24 ans, journalier, disant demeurer rue des Longues-Haies, 251, a été mis en état d'arrestation pour vol d'une bicyclette ayant une valeur de 100 francs, au préjudice de M. Wahnoulet, marchand de vélos, rue Pierre-le-Roubaix, 105. Heenebel joua le vélo lundi après-midi et oublia de venir le rendre à son propriétaire. Mandé devant M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, il déclara ne pas savoir où il l'avait déposé. Heenebel a été confrontés au parquet.

Les accidents

Jour fatal. — Un engraisseur de chez M. François Fruy, rétordeur, rue Dérégnaucourt, M. Henri Vanmerwenne, âgé de 27 ans, demeurant rue des Cinq-Voies, rue Delcroix, à Tourcoing, a eu le médius gauche écrasé par une poulie. Vingt jours de repos.

Main meurtrie. — Chez M. Alfred Bayart, retordeur, rue du Parc, Mme Juliette Petit, âgé de 43 ans, doublieuse, demeurant rue de l'Epeule, cour Lauryssen, 6, a eu la main gauche serrée entre un support et une poulie, en ramassant une bobine tombée dans le métier. M. le docteur Lepers, qui a constaté des plaies contuses, a ordonné à la blessée un repos de trente jours.

Une entorse. — M. Gustave Sangiers, âgé de 50 ans, demeurant à Comphem, pécheur, au peignage de l'Epeule, s'est fait une entorse du pied gauche en tombant dans l'atelier. Trois semaines de repos.

Entre pierre et balustre. — Jeudi soir, M. Joseph Tainlaier, demeurant rue du Hêvre, manœuvre, rue du Boulevard de Paris, traînait une balouse chargée de pièces de tissus, lorsque l'angle de la rue du Moulin, la voiturette fut tamponnée par un fiacre appartenant à un loueur de Lille. Toutes les pièces de tissus tombèrent dans le boue et c'est par miracle que la petite fille de M. Tainlaier n'a pas été écrasée par la voiture.

Mandé devant M. Delleti, commissaire de police du 1er arrondissement, l'auteur de l'accident a été l'objet de plusieurs procès-verbaux.

Samedi 2 et Lundi 4, Réclame aux Galeries Lilloises : Calençons ou gilets mérinos anglais gris ou havane, valeur 3,50, vendue 2.35. 41999

Société de Géographie. — La troisième conférence de la saison aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels le samedi 9 novembre 1907, à huit heures et demie du soir, et aura pour sujet : « Coup d'œil sur l'Amérique du Sud », par M. Eugène Gallois, chargé de missions, lauréat des sociétés de géographie. Nombreuses projections inédites.

Nos concitoyens. — Notre jeune concitoyen M. Raoul Bénard, bénéficiaire d'une bourse de voyage, nous informe qu'il obtient un nouveau succès : l'Académie des Beaux-Arts le désigne à l'unanimité pour l'exécution définitive de son esquisse présentée au concours du « Chapavard » au sujet choisi par M. Bénard est intitulé « Elégie ». Pour son exécution notre jeune artiste touche une indemnité de deux mille cinq cents francs. Nous rappelons que M. Raoul Bénard est l'ancien élève de M. Eugène Dilé, le très sympathique professeur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Matinée au Choral Nadaud. — Le Choral Nadaud offrira le dimanche 10 novembre dans la salle de la Société Artistique, rue de l'Alouette, une matinée musicale réservée à ses membres et aux familles des sociétaires.

L'orchestre de la Société Philharmonique de Roubaix qui compte à présent cinquante exécutants et dont le directeur est en même temps président d'honneur du Choral Nadaud, prêtera son concours à ce concert dont nous publierons le programme sous quelques jours.

Nous pouvons d'ailleurs annoncer dès à présent que le Choral Nadaud désireux de s'associer aux hommages que le monde musical rend en ce moment à la mémoire du grand compositeur norvégien Edvard Grieg, interprétera avec l'orchestre « Nouvelle Patrie », chœur pour voix d'homme et orchestre, dont la distinction, la délicatesse de sentiment et l'inspiration originale seront certainement goûtés de tous les amateurs Roubaisiens.

Tribunal de simple police. — Audience du lundi 31 octobre. — **La loi sur le travail.** — M. Richard Goffin, entrepreneur, rue de l'Epeule, est accusé d'avoir fait travailler deux ouvriers rue de Wasquehal, sur un échafaudage défectueux d'un caractère vicieux, et de ne pas avoir fait placer un appareil protecteur autour d'une courroie et de la poulie de commande d'un moteur à monter.

M. Goffin reconnaît les faits et s'entend condamner à une amende de cinq francs et à une rente sur place.

Les Voleuses. — Un jour de travail à Elvire Deschuit, pour étape sur une jeune fille inconnue Gilin.

— Pour une question d'argent, Victor Proy a été attaqué et roué de coups par la épouse Joseph Delbart, que défend M. Verona. De l'ensemble des témoignages, il résulte que des violences réprehensibles ont été échangées. Le tribunal inflige trois jours de travail à Delbart et un jour à Proy.

— Trois jours de travail à Smet Séverine, pour violences sur une compagne d'atelier.

— Non content de battre comme plâtre sa malheureuse épouse, Désiré Vanhoutte qui, d'après un témoin, ne « décrosse » jamais, s'est livré à de très graves violences sur son logeur, Victor Leclercq, âgé de 70 ans.

En raison de la gravité des faits, le tribunal condamne Vanhoutte à deux jours de prison.

— Depuis de nombreuses années, le mari de Marie Desmet est le très tendre ami de Irma Lazure, ce que conteste cette dernière qui, en pleine audience, déclare qu'il ne lui laut pas du mari de Desmet, même pour cirer ses bottines.

Bref, un beau matin, le mari fut le théâtre d'un crêpage de chignons entre les deux femmes, marchande de poissons, l'affaire est venue hier devant le tribunal de simple police, donnant lieu à un très vif incident entre le président et M. Deleu, défenseur de Marie Desmet.

A peine l'huissier a-t-il appelé les noms des prévenus, que M. Deleu s'avance en disant : « A huitaine pour enquête ».

Le président. — Pourquoi cela ?

M. Deleu. — Nous allons plus loin.

Le président. — Cela ce me regarde pas.

M. Deleu. — A huitaine, d'ici là, Lille aura répondu.

Le président. — Si vous voulez une remise, il faut vous porter partie civile.

M. Deleu. — C'est cela, alors il me sera impossible de plaider à Lille.

Le président. — C'est assez ! Retirez-vous ! Il n'est pas admissible qu'audience soit toujours troublée par des agents d'affaires. Je vous vous interdire de venir plaider devant moi.

M. Deleu se retire en déclarant se porter partie civile.

Le président. — Il faut payer tout de suite.

M. Deleu. — C'est entendu, je vais chercher de l'argent.

L'affaire est remise à huitaine.

— Un jour de travail à Jean Verdonck pour violences sur le jeune Delobel Emile.

— Sidore Julien a battu son ancienne maîtresse, Jeanne Dupuis, trois jours de travail.

— Deux jours de travail à Devlin Victor, pour coups sur sa femme, née Louise Leclercq et sur Hélène, sœur de cette dernière.

— Un jour de travail à Marie Delespaut, pour coups sur Jeanne Saulière.

— Trois jours à Gabrielle Plamencourt, pour violences graves sur Elise Watteau.

— Deux jours à Lagrange Marcel, pour coups sur le jeune Hector Lenoir.

Affaires diverses. — Deux amendes de un franc à Louis Franchomme, pour abandon de voiture ; pour le même motif, un franc à Alphonse Dubly.

Pour infraction au règlement de police du cimetière, un franc d'amende à Lestivel Alphonse, Cornille Fidéline et Marie, Arthur Delplanque, Hiroux Henri, Adolphe Vandenbucke, Robert Seys.

Deux amendes de un franc à Sylvie Duytchevert, pour mauvaise tenue de son registre de logement.

Deux francs d'amende à Casse J.-B., pour avoir marché sur des tombes.

Onze francs d'amende à Iules Mailleux, pour avoir caché deux mètres en bois lors de la visite du vérificateur des poids et mesures ; trois francs à Casse Bouman, Edouard Wattel, Rivière Désiré et Albert, Vankel, pour maraudage de fruits, cinq francs pour ivresse à Eloïs Beaudouin ; trois francs et un jour de prison à Vercamert Théodore, pour ivresse ; pour le même motif, cinq francs à Thibaut Virginie et Heppe Joseph ; dix francs d'amende au jeune Vandevel Julien, pour jet de pierres dans les vitres, trois francs à Poppe Auguste pour avoir chassé sur la Grande-Place à deux heures du matin ; cinq francs à Stéphanas Douchas, pour ivresse ; à Delrue Iules, Vanrandonck Camille, Billet J.-B., Calmaert, pour fermeture tardive de leurs estaminets, trois francs d'amende pour ivresse et tapage à Henri Landrieux ; quatre francs à Debuisinger Alphonse.

Un franc d'amende à Marie Spilaert, pour embarras de la rue, Henri et Théodore Caron, Eugène Verbauhède, pour ivresse, Gobert Emile, pour défaut d'éclairage ; Dujardin Louis, Dupres François, Delbecq Paul, Deleschuse Albert, Verbeck Auguste, Vanhaeren Adolphe, Hubaux Henri, pour tapage nocturne.

Théâtre de Fontenoy. — Aujourd'hui vendredi 1er novembre, en matinée, à 6 heures, et en soirée à 8 heures, grandes représentations du « Royal Cinéma » ; toutes vues nouvelles et d'actualité ; 3000 mètres de films soit 3 heures de spectacle à chaque séance. Prix des places : Premières, 1 franc ; Secondes, 0.50 ; Galeries, 0.20 (demi-place pour les enfants aux Premières et aux Secondes.

Etat-Civil

Naissances. — Fernand Vancoppenolle, boulevard de Strasbourg, 111 — Raymond Bouvry, rue Beaumont, 13 — Adelina Lorthiois, rue de Lannoy, 100 — Alfred Debiquy, rue Dubois, 57 — J.-B. Boiera, rue du Tilleul, cour Dhalluin, 6 — Eugène Soutera, rue des Guinguettes, cour Duhamel, 16 — Hermance Imbrechi, rue de Blanchemaille — Adèle Maurice, rue de Condé, cour Vroman, 99 — Arthur Semeyn, boulevard de Cambrai — Jean Dufresne, rue de Lannoy, 463 — Reyna et Mathilde Vandemeulebroucke, rue de la Potennerie.

Décès. — Eugène Glorieux, 3 ans, rue d'Ypres, 9 — Victor Olivier, 55 ans, tailleur d'habits, rue de Blanchemaille — Maurice Jon, 9 mois, rue de l'Ouest, 103, cour Becquart, 6 — Raymond Bernard, 6 mois, rue de Béthune, cour Morny, 1 — Marie Duret, 76 ans, propriétaire, rue Gallios, 13.

TOURCOING

A travers la Ville

Qui n'a pas remarqué le seul de côté que roubaisiens et roubaisiennes font à qui mieux mieux lorsqu'ils ont le... malheur de croiser ou d'être dépassés par une automobile ? C'est à qui se gerera le plus vite, non pas seulement par la peur d'être écrabouillé mais surtout par la crainte d'être crotté des pieds à la tête ! Car non seulement Messieurs les chauffeurs noient les piétons sous la poussière par les temps secs, mais ils les éclaboussent tant qu'ils peuvent par ces temps de pluie et d'humidité. Ne pourrait-on prier ces Messieurs de modérer leur allure surtout dans les rues étroites de notre agglomération, et d'avoir un peu plus d'égards pour ceux qui n'ont que leurs jambes pour se transporter ?

☘

Depuis environ un mois, on a entrepris la réfection d'une partie de la chaussée de la rue de l'Espérance (qui en avait grand besoin) et depuis lors on a déposé, à l'endroit le plus sombre de cette rue, deux tas de vieux pavés, vis-à-vis les y laisser éternellement ? Si oui, qu'on place au moins sur chacun d'eux un lampion quelconque pour éclairer, le soir, l'attention des piétons et voituriers qui passent nombreux dans cette artère.

☘

Des kiosques de journaux édifiés à différents endroits de la ville étaient autrefois éclairés toute la nuit ; depuis quelques temps ils ne le sont plus après 7 heures, le soir. N'y aurait-il pas là une clause du cahier des charges à faire respecter, ou bien notre administration municipale aurait-elle une nouvelle façon d'y voir ?

☘

Le nouveau garde préposé à la surveillance de square Pierre-Catteau a, paraît-il, la prétention inexplicable d'empêcher les enfants de prendre leurs ébats dans les allées de ce parc. Il nous semble pourtant que ce square public a été, tout comme les autres et comme les places, créé pour permettre à tous, petits et grands, riches ou pauvres, d'y respirer un peu d'air... à peu près pur ? Le nouveau garde, inexpérimenté sans doute, n'abuse-t-il pas un peu du son... autorité ?

☘

Autant de réflexions que nous soumettons humblement à qui de droit.

Naturellement. — Nous avons publié hier le texte de l'arrêté pris par M. le Maire de Tourcoing concernant les sonneries des cloches. Tous ceux qui n'obéissent pas à un parti-pris obstiné, ont pu se rendre compte que ledit arrêté, parfaitement légal, et pris du reste sur l'invitation de l'autorité supérieure, ne contient rien de tracassier et de mesquin. Qu'importe à M. les curés, dont la devise est de se mêler en toutes choses leur seul, seul légitime qu'il soit, de l'autorité civile.

Avant la lettre, les journaux cléricaux nous ont fait connaître la teneur d'un avis apposé hier dans les églises et disant en substance que l'archevêque seul a le droit de réglementer les sonneries des cloches annonçant les offices religieux. L'archevêque n'ayant pas parlé, il ne sera rien changé à ce qui se faisait précédemment.

Autrement dit : l'arrêté municipal on s'asseoit dessus.

C'est à l'autorité chargée d'assurer l'application de l'arrêté qu'incombera la mission de juger de cette belle désinvolture et de la réprimer au besoin.

La Toussaint. — La journée sans pluie d'hier a permis de mettre le dernière main à la toilette des tombes. D'autre part, les allées des nécropoles ont été soigneusement refaites en vue de la journée d'aujourd'hui consacrée au culte des morts.

Imprudence d'enfant. — Hier vers quatre heures un quart, un tramway de la ligne de Tourcoing-Roubaix par le boulevard, frisait la remorque 101, passait rue Carnot, se dirigeant vers la place Faidherbe. Un gamin de 10 ans, Augustin Smits, voulut sauter sur le marche-pied avant de la remorque. Il avait mal calculé son élan et tomba contre le voiture au grand effroi des voyageurs qui redoutèrent de le voir saisi par les roues. L'agent de sûreté Lavers, qui était sur le tramway crie au conducteur, M. Arthur Bernard, de faire arrêter.

M. Hurtsmans, embarelier, rue de Menin, 168, relève le petit imprudent qu'il porte au café Soyez, où on lui donna des soins. Il portait une plaie au-dessus du genou droit et des ecchymoses au côté gauche de la figure. Après avoir été pansé, il lui conduit au poste de police et pui enquête regagner la domicile de ses parents rue Lacépède, 22.

Arrestation. — Les gendarmes de Tourcoing ont arrêté le nommé Albert R., 19 ans, couvreur, qui a vingt jours de contrainte par corps à purger à la suite d'une condamnation encourue par le tribunal correctionnel de Lille pour bris de clôture.

FÊTES DE LA TOUSSAINT

Maison BLONDEAU, *19, rue de Lannoy,* ROUBAIX, et *place Saint-Christophe,* TOURCOING, Grande mise en vente d'un choix considérable de pardessus pour hommes et enfants. 30 % moins cher qu'ailleurs. Voir les étalages. 5427

Absence illégale — Louis G., 22 ans, habitant rue de Menin, marié, père de deux enfants, accomplit présentement son service militaire au lier de ligne à Cambrai. Samedi il revint en permission et oublia de rejoindre son corps à l'expiration de ladite permission. Il a été appréhendé par la gendarmerie pour absence illégale et transféré à Lille à la disposition de l'autorité militaire.

Société de Géographie. — Dimanche prochain 3 novembre, à 5 heures à du soir, dans la salle d'audition de l'Académie de musique, square de l'Hôtel de Ville, M. Eugène Gallois, chargé de mission, lauréat des *sociétés de Géographie*, lira une conférence accompagnée de projections sur le sujet suivant : « Coup d'œil sur l'Amérique du Sud », Isthme de Panama. Le rôle de la France et des Français.

Accidents de travail. — Désiré Desmet, 17 ans, tisserand chez MM. Mathon Dubreille fils, a été blessé au pied droit par la chute d'une enclume. Plaies contuses inguinales des 1er et 2e orteils et arrachement de l'ongle du gros orteil. Docteur Vanlaer, 4 semaines.

— M. Léon Camphin, 47 ans, conducteur de machine chez M. Duvillier Watine, s'est fait une déchirure musculaire dorso-lombaire en soulevant un plateau de machine. Docteur Debuchy, 10 jours.

— Dans le même établissement, M. Désiré Vanpamel, 28 ans, soigneur de cardes, a contracté une plaie infectée de la face postérieure du pied gauche par la chute d'un pot de filature. Docteur Debuchy, 12 jours.

— Chez MM. Lepoutre Sie et Cie, négociants en charbons, rue de l'Ouest, M. Emile Deschryver, 52 ans, garçon livreur, est tombé sur un tas de charbons et s'est blessé au flanc droit. Contusion musculaire de la cuisse gauche. Docteur Deldelle, dix jours.

Brasserie des Familles, *15, rue de Tournai et 3, place des Halles.* — Vendredi 1er novembre, fête de la Toussaint, à 5 heures : Alle Roméo, genre Bob ; M. Vandekerkove, comique ; Les frères Tin-Tin, duettistes ; Van Houtven, original comique (Chants et Danses) ; Tudeska Bom et Cie, les remoueurs excentrique musicaux ; Brothers Pauwel, acrobates de force du Cirque de Gand ; Les 3 Jochermons, les rois du lapin, dans leur numéro du Pont-Vivant, du Cirque Schumann, de Berlin. 5129

Etat-Civil

Naissances. — Pauwels Marcel, rue des Champs, 111 — Lecleroq Albert, rue Fin-de-la-Guerre — Seillan Jeanne, rue Saint-Jacques, 18 — Leroy Raymond, rue Denfert-Rochereau — Delcourt Louis, rue Auber, 94 — Vandenhaegbd Marcel, rue Nationale, 182.

Décès. — Néant.

AUTOUR DE LILLE

WASQUEHAL. — Mercredi matin, vers neuf heures, M. Vincent, préfet du Nord, accompagné de son fils, s'est rendu à Wasquehal, pour inaugurer l'œuvre de la consultation des nourrissons créée par la Municipalité. M. le Préfet a été reçu sur le perron de la Mairie par M. Lejeune-Mullier. Le Maire a souhaité la bienvenue à M. Vincent, qui a remercié M. le Préfet visite alors, en compagnie du Maire, les locaux dans lesquels va être installée la garderie dont la création est due à la générosité de MM. Clément Bellinne et Lejeune, industriels. Le cortège officiel se rend dans la salle des délibérations du Conseil municipal, où se tint la première consultation à laquelle il assiste. Quand elle est terminée, un vin d'honneur est servi à M. le Préfet du Nord et aux invités qui visitent ensuite les Vieux Ménages.

FAITES tous les jours LE REPAS du MATIN AU RÉNOVATEUR VIGOR GRANULÉ LE PLUS NATUREL DE TOUS LES ALIMENTS CHEZ TOUS LES ÉPICIERS 1f50 la Boîte

VIENT DE PARAITRE : LA SURDITÉ EST VAINCUE

LA PHTISIE ET LES MALADIES DE POITRINE

Quel qu'en soient, chocolat et café des Glorieux Lilloises ont conquis les Lilloïs qui en mangent 300 k. par jour. Epicerie, confiserie. 41040

Imperméable anglais, sans odeur, depuis 3 fr. 50 mètre S'adresser Cie Anglaise, Lille, 2, Gde-Place. 4.4103

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette
BANYULS-TRILLES 88969

Sports et Jeux

COURSES A PIED

Le Marathon Lillois

L'épreuve pédestre de 40 kilomètres passionne actuellement tous les amateurs de sport et intéresses les plus difficiles, car rarement on assiste une lutte aussi vive que celle qui se déroulera dimanche prochain, et cela sous les yeux de nos concitoyens qui pourront suivre pendant toute la durée les péripéties de cette course. Dans les inscrits, nous relevons les noms de coureurs réputés, tels que Vieu, champion du Nord, Ancelin, vainqueur des courses du « Journal », Ronel, Robert, Lechart, champion de Roubaix ; Singier et Pladys, vainqueur du tour de Lille, et encore les Beckman, Grout, Vandale, Courreau, etc. De tous ces concurrents, qui sera la vainqueur, chose assez difficile.

On croit néanmoins à la victoire de Vieu en 2 h. 40 à 2 h. 45.

La contrôle sera effectué sous les auspices du « Cyclone » et la course sera suivie de bout en bout par la commission dans une voiture 24 chevaux. Le départ aura lieu à 8 h. Distribution des brassards à 8 heures. Les engagements seront reçus jusque la dernière heure. Les cyclistes désireux entraîner sont priés de se trouver rue de Béthune à 8 heures. A 4 heures, salle Hugo, 47, rue de Béthune, conférence par le délégué de la Fédération de Paris. A 7 heures, distribution des prix.

FINANCES

Paris, 31 octobre 1907.

Les places étrangères étant mieux disposées, notre marché se releva et presque toute la cote fut en hausse. Notre Rente s'inscrit à 96,35, cours de compensation 96.50. La Russe 1906 fait 97.35. Nos Sociétés de Crédit sont en excellente tendance.

Le 4 novembre sera close à la Banque de l'Union Parisienne, la souscription aux actions nouvelles de la Banque Centrale Mexicaine, une des institutions les plus fortement organisées du Mexique, et dont les bénéfices sont en progression régulière. Prix d'émission : 500.50. Versé 200 fr. 75 à verser en souscrivant et le solde le 2 janvier 1908.

Les Obligations 5 % du Port de Pirée sont demandées à 444. L'action 5 % du Chemin de fer de Vieux-Minas est ferme à 430.

L'action Gaz de Paris va varie pas à 1281. Chenard et Walker a fait 434.

Si les Sociétés de construction du matériel roulant des chemins de fer et des tramways aux Etats-Unis sont peu nombreuses et n'ont pas à craindre la concurrence en raison de l'outillage coûteux de cette fabrication, la progression constante des moyens de transports fait que leurs ateliers unit toujours du travail assuré pour de longues périodes. Et c'est ainsi que cette industrie est placée parmi les plus vivantes et les plus productives de ce vaste centre industriel qu'on appelle les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Nos chemins de fer français sont toujours très fermes.

Tablettes d'un Spectateur, 5, r. d'Amboise, Paris

Départ de M. Brouillard

M. BROUILLARD, opticien, a l'honneur d'informer qu'il quittera définitivement Roubaix lundi soir 4 novembre, pour se rendre à Mouscron, où il sera visible du 6 au 12 novembre, à l'Hôtel Stockman (en face la gare). 3415

Les Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes, car s'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'**Elixir de Virginie Nyrdahl**, qui les guérit rédicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible quand elle est parmi la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie **Nyrdahl**. n.s. 5420

LAINES

Marché à Terme du 31 octobre

Laines peignées (type anglais)

Roubaix (suite)

Octobre	4.90	Avril			5.80
Novembre	4.273	Mai			5.80
Décembre	4.220	Juin			5.775
Janvier	4.10	Juillet			5.75
Février	4.95	Août			5.75
Mars	5.075	Septembre			5.75

Tourcoing. — Bourse ferme.

ROUBAIX-TOURCOING. — On a traité : 948.000 kilos dont détail suit :

Le matin : Sur janvier, 10.000 kil. à 6.16 ; 5.000 kil. à 6.075 ; sur février, 6.000 kil. à 5.95 ; sur mars, 15.000 kil. à 6.90 ; sur avril, 5.000 kil. à 5.825 ; sur mai, 5.000 kil. à 3.80 ; sur juin, 6.000 kil. à 3.80 ; sur juillet, 10.000 kil. à 6.775 ; sur août, 5.000 kil. à 5.775 ; 3.000 kil. à 6.75 ; sur novembre, 10.000 kil. à 6.775 ; sur décembre, 10.000 kil. à 6.25 ; 10.000 kil. à 6.225. — Total : 100.000 kilos.

SUINT

Mais et soir : inchangé.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de la 1re région

Séance du 31 octobre 1907

Lenne Louis, soldat de 2e classe au 127e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, avec emport d'effets et armes, à mois de prison. — Huy Henri-Félix, réformé temporaire de la classe 1906, du recrutement de St-Omer, insoumission à la loi sur le recrutement, 1 mois de prison. — Furcy, dit Brunet, Bernard-Marie, soldat de 2e classe au 127e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, 3 mois de prison. — Bouchu Louis, territorial de la classe 1897-1899, du recrutement de Vesoul, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, 1 mois de prison avec sursis. — Cuvelier Ernest, soldat de 2e classe au 84e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, 3 mois de prison. — Masson Maurice-Paul, soldat de 2e classe au 72e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, 2 mois de prison avec sursis. — Bruyère Iules, soldat de 2e classe au 145e régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, rébellion envers la force publique, outrages et voies de fait envers des agents de la force publique, 5 ans de prison.

Tribunal Correctionnel de Lille

Amour tragique à Lille

Nos lecteurs ont certes encore présent à l'esprit, le drame atroce qui mit fin à l'idylle de Hubert Duhayon, 19 ans, charbonnier à Lille et de Louise Cataire, cartonneuse à Lille.

Ils s'étaient connus au hasard d'une rencontre de ducasse, ils se plurent, se le dirent et s'aimèrent. Bientôt ils décidèrent d'abriter leurs amours sous un même toit et ils louèrent à cet effet, une triste taudis, 4, quai de la Basse-Deûle. Ce fut d'abord le paradis des fiancailles, et pendant six mois les amours furent sans nuages. Mais bientôt ce fut l'opposé, l'amour devint moins empressé, puis brutal, enfin il s'adonna à la boisson et souvent des scènes éclatèrent entre les deux tourtereaux pour lesquels le bonheur n'existait plus qu'en souvenir.

Les scènes furent plus particulièrement violentes dans les derniers moments qui précédèrent le drame. Au cours de ces scènes, Duhayon laissait connaître à son amie son intention de rompre. Le vendredi 18 août, une scène plus violente eut lieu entre les deux amants, et cela tout d'une façon ferme, l'ami annonça qu'il s'en irait. La'ccès ayant pris fin, chacun se couche, révent tous deux à leurs projets divers.

Le lendemain, Louise Cataire fut la première, il était 5 h. ½. Hâtive, silencieuse, elle se vêtit et se prépare au geste le plus lâche de tous ceux que la jalousie féminine inspire. Son ami dormait, elle avait là, dans une armoire, une petite fiole de vitriol. Elle s'en empara, s'avança près du lit et, doucement, elle vers la liquide dévorateur sur le visage du malheureux dormeur.

Horriblement brûlé, le pauvre hurlait de douleur, pendant que son indigne compagne allait se consolatrice pensionnaire.

Le lendemain, Duhayon mourait. Si la mort n'a pas été la conséquence directe des blessures elle fut cependant provoquée par une crise de délirium tremens, occasionnée par les brûlures horribles que portait la victime.

Louise Cataire ayant réfléchi au caractère particulièrement cruel de sa vengeance, essaya de trouver une excuse ; n'était-elle pas facile à trouver ? Elle déclara qu'elle se croyait enceinte. Inutile de dire qu'il n'en est rien.

L'inculpée peut se féliciter de la tournure que prit l'affaire. Renvoyée aux assises sous l'inculpation de coups ayant occasionné la mort, la chambre des mises en accusation trouvant que la mort n'était pas la conséquence directe des blessures, a disqualifié la prévention en ne retenant contre Louise Cataire que le délit de coups simples avec préméditation.

C'est pourquoi l'inculpée comparaît en correctionnelle.

A l'audience, naturellement, elle pleure afin d'inspirer pitié.

Le tribunal a condamné Louise Cataire à 10 mois d'emprisonnement.

Détenueur, Me Balavoine.

AUDACIEUX CAMBRIOLEURS

Le 6 octobre, vers 3 heures à du matin, Mme Baibaert, cabaretière, 16, rue de l'Arbrisseau, à Lille, constate il que la porte de son établissement était grande ouverte. Une rapide inspection du cabaret lui permit de se rendre compte qu'un vol, la nuit précédente, été visité par d'audacieux cambrioleurs. Ceux-ci, Jules Bulteel, 18 ans, journalier, et Louis Foberl, 22 ans, avaient pénétré par un vasistas donnant au-dessus de la porte d'entrée.

Les deux cambrioleurs avaient déplombé le compteur à gaz et s'étaient emparés de son contenu, 6 fr ; un sandsier automatique avait été dévoyé et son contenu enlevé. Les malandrins pénétrèrent ensuite dans la cuisine où ils s'emparèrent de deux montres, l'une en acier, l'autre en nickel. Enfin, ils quitèrent tranquillement en emportant trois bouteilles de liqueurs.

Lorsque Bulteel fut arrêté, il reconnut sa participation à ce cambriolage et déclara avoir été aussi de Foberl. Ce dernier nie et nie encore. Malheureusement pour lui, outre les déclarations spontanées de Bulteel, il se trouve qu'un employé d'octroi les aperçut ensemble dans la nuit même où le vol fut commis.

Bulteel revient à présent sur ses déclarations, il soutient que Foberl ne l'accompagnait pas dans ce vol.

Le tribunal a condamné les deux prévenus à une année d'emprisonnement.

UNE HISTOIRE OBSCURE

Rien de plus obscur que l'affaire dans laquelle était impliqué un nommé Charles Delcot, 45 ans, ouvrier serrurier à Quéant.

Il était poursuivi pour avoir volé une collection d'échantillons de 300 fr., au préjudice de M. Emile Simon, sabotier et voyageur de commerce, 55, rue des Guinguettes, à Lille.

D'après la prévention, les faits se seraient passés dans les circonstances suivantes :

Le 17 avril, Charles Delcot allait faire, en ville, une promenade en compagnie de Simon, qui portait avec lui sa collection.

Ils se rendirent dans plusieurs cabarets, si bien que vers onze heures du matin, Simon était complètement ivre. Il prétend qu'à ce moment, Delcot s'offrit à lui porter ses échantillons, il y consentit et Delcot serait disparu avec cette collection, qui n'est pas retrouvée.

Rien ne vient corroborer la version donnée par Simon. Ce qui est vrai, c'est qu'en complet état d'ivresse, — il ne le nie pas, — il lui était impossible de se rendre compte de ce qui se passait. Il est de reste avéré que Simon se livre souvent à la boisson et qu'il en est fréquemment ivre.

Delcot n'est certes pas digne d'intérêt. D'ailleurs il est le nombre de condamnations qui le rendent passible de la rélégation.

Cependant reconnaître qu'il existe dans l'affaire un doute très sérieux, que a déterminé Me Leclercq, substitut, à abandonner la prévention.

Le tribunal a, par suite, acquitté Delcot.

Me Mollier défendait le prévenu.

RIXE GRAVE A ROUBAIX

La dimanche 29 septembre dernier, vers 11 heures à du soir, une rixe grave s'est produite à l'angle des rues des Longues-Haies et Pierre-de-Roubaix, entre Léopold Lefèvre, 24 ans, manœuvre de maçon à Roubaix et Jean Boucleux, 20 ans, tisserand, également domicilié à Roubaix. A la suite de cette rixe, Boucleux, frappé de plusieurs coups de tranchet, fut transporté à l'Hôpital. Pendant un certain temps on craignit que les coups et les graves blessures qui mettaient en danger les jours de la victime. Boucleux est maintenant rétabli.

La victime donne de la scène la relation suivante : Il se trouvait à l'angle des rues des Longues-Haies et Pierre-de-Roubaix, lorsque survint Lefèvre. Ce dernier le provoqua. Me ne voulant pas en lui fut le plusieurs coups dans le dos avec un tranchet de cordonnier, puis il prit la fuite. Cette version est confirmée par plusieurs témoins.

Lefèvre soutient la contraire. Il prétend avoir été provoqué par Boucleux qui lui aurait porté des coups de tranchet. Ce tranchet étant trouvé sur le sol, il l'aurait ramassé et c'est alors, prétend-il, qu'il aurait frappé de quelques coups son adversaire Boucleux. Un fait qui ne laisse pas le moindre doute, c'est que les deux hommes étaient légèrement gris.

Le tribunal a condamné Lefèvre à 1 an et 1 jour de prison.

IMPORTANTS VOLS A ROUBAIX

Le 24 août dernier, le tribunal correctionnel de Lille condamnait J.-B. Desmet, 35 ans, maçon, à Roubaix, à 4 mois de prison, et sa femme, née Marguerite Bétrémieux, à 6 mois de la même peine, pour vol et complicité.

Il s'agissait des vols qui furent commis par Desmet, le 3 juillet, chez M. Paul Corion, bijoutier à Roubaix, et le 22 juillet, au Grand Bazar de Rouba